

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 565

présenté par
M. Véran

ARTICLE 36

I. – Au début de l’alinéa 12, insérer la référence :

« III. ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux références :

« aux quatrième et cinquième alinéas »

la référence :

« au II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.